

OMERS

Journal des retraités

NUMÉRO 56 • HIVER • 2013/2014

2

Relevés
d'impôts 2013

3

Dates de paie des
rentes pour 2014

4

Rabais BuildDirect
offert aux
participants

4

OMERS fête ses
50 ans

5

Inscrivez-vous
à myOMERS

6

Préparez-vous pour
la vie de votre
choix avec les CFS



Président indépendant nommé par le conseil de la Société d'administration d'OMERS

Lire en page 2

Les régimes de retraite dynamisent l'économie canadienne

Lire en page 3

Les rentes OMERS augmentent de 0,90 % en 2014

Les rentes d'OMERS connaîtront une augmentation de 0,90 % dès janvier 2014. Cette augmentation reflète 100 % de l'évolution du coût de la vie tel que mesuré par l'Indice des prix à la consommation (IPC) canadien. Votre *Relevé de rente annuel* contient le montant de votre rente mise à jour pour 2014.

Suite à la page 2

suite de la page 1

OMERS fait appel à une méthode de calcul proche de celle du Régime de pensions du Canada (RPC) pour déterminer les augmentations annuelles des rentes. Le RPC s'appuie sur la moyenne mensuelle à une décimale pour calculer l'augmentation. OMERS n'arrondit que l'augmentation finale à deux décimales.

Voici comment l'augmentation de cette année a été calculée :

Moyenne mensuelle de l'IPC

(du mois de novembre 2012 au mois d'octobre 2013)

Moyenne mensuelle de l'IPC

(du mois de novembre 2011 au mois d'octobre 2012)

$$\frac{122,60}{121,51} - 1 \times 100 = 0,90 \% \text{ (arrondi à deux décimales)}$$

L'IPC a été établi par le gouvernement fédéral afin de mesurer les évolutions du coût de la vie. Il est basé sur les évolutions de prix d'un « panier » de biens et de services fixes qu'un foyer canadien moyen achèterait chaque mois. Les rentes OMERS sont réajustées tous les mois de janvier, de l'augmentation moyenne de l'IPC, jusqu'à 6 % au maximum.

Avez-vous commencé à recevoir votre rente OMERS en 2013? Si vous avez commencé à recevoir votre rente entre janvier et novembre 2013, votre augmentation sera calculée au prorata pour 2014. Par exemple, si vous avez commencé à recevoir votre rente en mars, vous recevrez une augmentation de 0,75 % (soit 10/12^e de 0,90 %). Si vous avez commencé à recevoir votre rente en décembre, le montant restera le même en 2014, mais vous recevrez une augmentation complète en janvier 2015.

Relevés d'impôts 2013

OMERS enverra votre relevé d'impôts 2013 à l'adresse de votre domicile avant la fin du mois de février. Vous devriez le recevoir début mars. Si vous êtes un utilisateur myOMERS enregistré, vous pouvez afficher et imprimer votre relevé d'impôts depuis votre compte en ligne.

Nomination du président par le conseil de la Société d'administration d'OMERS



M. George L. Cooke a été nommé président du conseil de la Société d'administration d'OMERS. Il a pris ses nouvelles fonctions à compter du 1^{er} octobre 2013. M. Cooke a récemment occupé le poste de président-directeur général de la Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada.

M. Cooke sera le premier président du conseil de la Société d'administration d'OMERS indépendant, un nouveau titre créé par OMERS suite à un rapport récent au sujet de son modèle de gouvernance et dans le cadre de la *Loi de 2006 sur l'examen d'OMERS*. M. Cooke n'est affilié à aucun partenaire du régime de retraite d'OMERS, conformément à l'esprit d'indépendance dans lequel son poste a été créé.

« Le fait de créer et de pourvoir ce nouveau poste est une étape importante de l'évolution de la gouvernance d'OMERS, afin de garantir que son modèle sert au mieux le régime de retraite d'OMERS et ses participants », explique Rick Miller, le président sortant. M. Miller restera au conseil jusqu'à la fin de décembre 2013 afin d'assurer une transition fluide.

Une entrevue approfondie avec M. Cooke sera publiée dans l'un des prochains numéros du *Journal des retraités*.

Les régimes de retraite dynamisent l'économie canadienne

Lorsque vous songez à votre caisse de retraite, vous pensez probablement au revenu de retraite qu'elle vous offre. Et vous avez raison. Saviez-vous aussi que deux études décisives menées par le Boston Consulting Group (BCG) ont démontré que les organismes de retraites comme OMERS dynamisent l'économie canadienne?

La première étude, publiée en juin, a montré que les dix plus grandes caisses de retraite du pays, dites le « Groupe des dix », offrent aux Canadiens l'un des systèmes de revenus de retraite les plus robustes au monde, tout en contribuant considérablement à la prospérité nationale.



**DB PLAN RETIREES
SPENT \$56-63B
ON GOODS AND SERVICES
IN 2011 AND 2012**

Les bénéficiaires de rentes à prestations déterminées ont dépensé de 56 à 63 milliards de dollars en biens et en services, en 2011 et en 2012
> Renvoie de l'argent dans l'économie



**CYCLES MONEY BACK
INTO THE ECONOMY**



**\$14-16 B
IN TAXES PAID BY
DB PENSIONERS
(in 2011-2012)**

IMPÔT : De 14 à 16 milliards de dollars d'impôts payés par les retraités bénéficiant de rentes à prestations déterminées (en 2011 et 2012)



**CANADA'S TOP TEN PENSION
FUNDS HAVE INVESTED
ROUGHLY \$400B
IN VARIOUS CDN ASSETS**

Les caisses de retraite du groupe des dix ont investi environ 400 milliards de dollars en actifs canadiens

La seconde étude, publiée en octobre, a démontré que les retraités bénéficiant d'une rente à prestations déterminées comme OMERS sont moins susceptibles de compter sur les aides de l'État ou de demander le Supplément de revenu garanti (SRG). Ces personnes contribuent aussi de manière considérable à l'économie, par leurs dépenses et leurs impôts :

- Pour les années étudiées (2011 et 2012), les bénéficiaires d'une rente à prestations déterminées ont dépensé de 56 à 63 milliards de dollars par an en biens et services.
- Les bénéficiaires d'une rente à prestations déterminées ont payé environ 14 à 16 milliards de dollars d'impôts par année.
- Les avantages des rentes à prestations déterminées ont un effet plus important dans les petites villes, car elles représentent jusqu'à 9 % des revenus de ces communautés contre 6 % dans les régions métropolitaines.
- L'effet des rentes à prestations déterminées a été particulièrement prononcé en Ontario, avec 27 milliards de dollars de dépenses enregistrées dans les secteurs des biens de consommation et durables, d'hébergement, de loisirs et de services, générant environ 6 milliards de dollars de taxes.

Dates de paie des rentes pour 2014

Les paiements OMERS sont déposés le premier jour ouvré de chaque mois, comme suit :

jeudi 2 janvier	lundi 3 février	lundi 3 mars	mardi 1 ^{er} avril
jeudi 1 ^{er} mai	lundi 2 juin	mercredi 2 juillet	vendredi 1 ^{er} août
mardi 2 septembre	mercredi 1 ^{er} octobre	lundi 3 novembre	lundi 1 ^{er} décembre

Rabais BuildDirect offert aux participants d'OMERS

OMERS Ventures investit et collabore avec les meilleurs : des sociétés qui sont dotées du potentiel nécessaire pour devenir des leaders mondiaux de leur secteur. Des sociétés telles que BuildDirect, un fabricant et un grossiste en ligne de produits de revêtement de sol et de construction.

Depuis 1999, builddirect.com s'est développée pour devenir un fournisseur en ligne majeur de matériaux de construction qui offre des produits revêtement de sol, de terrasse et de carrelage. OMERS Ventures a investi dans BuildDirect en juin 2012.

Reconnue depuis longtemps comme source de produits de construction pour les entrepreneurs et les propriétaires américains, BuildDirect offre désormais ses produits au Canada. BuildDirect offre un rabais exclusif de **5 % sur leurs prix les plus bas aux participants d'OMERS.**

Visitez builddirect.com et identifiez-vous en tant que participant d'OMERS lors de votre appel ou dans votre courriel.

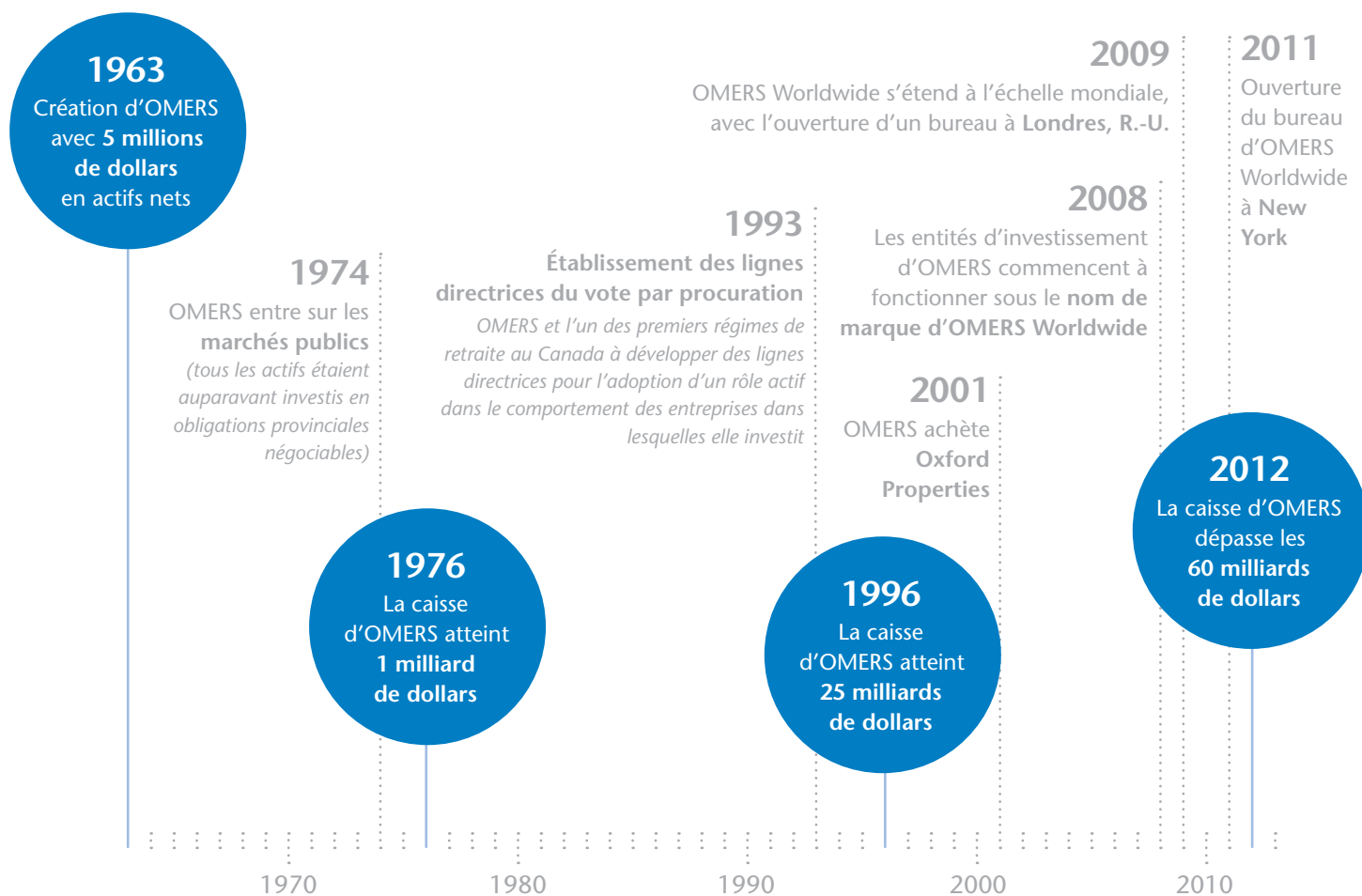
À propos d'OMERS Ventures

OMERS Ventures est la filiale de placement de capital de risque d'OMERS. Elle investit dans des sociétés qui présentent un potentiel de leadership dans les secteurs des technologies, des médias, des télécommunications, des technologies propres et des sciences de la vie.

OMERS Ventures recherche des entrepreneurs visionnaires pour former des partenariats et progresser dans son objectif de créer une économie solide basée sur les connaissances et développer les placements de capital de risque au Canada.

OMERS fête 50 ans de service à ses participants.

Les jalons clés du parcours d'OMERS pour devenir l'investisseur mondial et diversifié d'aujourd'hui.



Inscrivez-vous à myOMERS



myomers.com

Vous aurez besoin de votre numéro de référence (qui est indiqué sur votre *Relevé de rente annuel*), ainsi que des trois derniers chiffres de votre numéro d'assurance sociale.

Avantages de myOMERS



Consultez
les renseignements sur
votre rente



Optez
pour le *Relevé de rente annuel*
en format électronique



Imprimez
votre relevé d'impôts



Gérez
votre compte de CFS



Mettez à jour
vos coordonnées

En savoir plus sur votre rente d'OMERS et vos CFS

Prenez le temps de comprendre le fonctionnement de votre rente. Déterminez si les CFS peuvent vous aider à atteindre vos objectifs de retraite uniques.

Participez à une séance d'information (les séances ont lieu entre 14 h et 15 h 30)

Ajax	21 janvier	Peterborough	12 mars
Brampton	28 janvier	Kitchener	12 mars
Scarborough	4 février	Brantford	19 mars
Burlington	18 février	Oshawa	25 mars
Newmarket	18 février	Mississauga	26 mars
Hamilton	4 mars	Niagara	9 avril
Orangeville	6 mars	Brockville	30 avril
Etobicoke	11 mars	Toronto (OMERS)	14 mai

Nous organiserons des réunions à Sudbury, Chatham, Dryden et Fort Frances en juin 2014.

Vous pouvez vous inscrire et consulter l'échéancier complet en visitant omers.com/infosessions ou en communiquant avec le service à la clientèle au 416 369-2444 ou au 1 800 387-0813. Inscrivez-vous rapidement, car les séances seront bientôt complètes.



Quelle est votre vision unique?

Chacun voit la vie à la retraite de manière différente. La tranquillité d'esprit que procurent le revenu à vie et les prestations de survivants prévus par votre rente d'OMERS est peut-être tout ce dont vous avez besoin. Si cela ne vous suffit pas, les cotisations facultatives supplémentaires (CFS) sont peut-être pour vous.

Les CFS, un peu comme les REER, sont administrées dans le cadre du régime de retraite principal d'OMERS, mais sont distinctes de votre rente à prestations déterminées. Les fonds présents dans un compte de CFS sont investis dans la caisse d'OMERS.

Les CFS bénéficient du taux de rendement net de la caisse d'OMERS

pour la période terminée
le 31 décembre :

	2012	3 ans*	5 ans*	10 ans*
Taux de rendement net	9,5 %	7,7 %	3,0 %	7,7 %

*Taux de rendement net annuel moyen de la caisse d'OMERS (après les frais d'administration des investissements)

Tous les participants peuvent transférer des fonds depuis d'autres instruments d'épargne-retraite enregistrés, comme les REER, vers un compte de CFS, jusqu'à la fin de l'année de leurs 70 ans.

Les CFS sont accompagnés de frais d'administration réduits. En 2012, les frais d'administration des investissements d'OMERS s'élevaient à 0,53 % seulement.

Pour ouvrir un compte, visitez **myOMERS.com**. En savoir plus sur les CFS. Visitez **omers.com/avcs**.

Dans son exposé économique de l'automne, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un projet d'élaboration de réglementation qui permettrait aux caisses de retraite offrant des rentes à prestations déterminées de payer les prestations directement aux retraités. Une telle réglementation permettrait à OMERS d'améliorer son programme de CFS et d'offrir aux participants la possibilité de recevoir un flux de revenus à partir de leur compte de CFS. OMERS surveillera les progrès du gouvernement au cours des mois à venir.

Pour les résidents des États-Unis seulement : Ni le régime de retraite principal d'OMERS, ni la disposition de celui-ci concernant les cotisations facultatives supplémentaires (l'option CFS) ne sont enregistrés auprès de la Securities and Exchange Commission américaine. Ils sont ou peuvent être offerts et vendus aux États-Unis en vertu d'une dispense de cet enregistrement.

Remarque : L'option CFS n'est pas offerte aux participants qui ne sont pas résidents du Canada ou des États-Unis.

OMERS

Bâtir pour l'avenir

En cas de divergence entre les renseignements qui figurent dans ce journal et la Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (la « Loi de 2006 sur OMERS ») et le texte du régime, la Loi de 2006 sur OMERS et le texte du régime prévalent.

Téléphone
Du lundi au vendredi,
de 8 h à 17 h
416-369-2444
1-800-387-0813

Poste
1, avenue University
Bureau 400
Toronto (Ontario)
M5J 2P1

Télécopie
416-369-9704
1-877-369-9704

Courriel
client@omers.com
(en français ou en anglais)

Web
www.omers.com
Available in English



Imprimé sur du papier
comprenant 100 % de
matériaux recyclés.

ISSN 1913-7400 (imprimé)
ISSN 1913-7419 (en ligne)

Entente d'envoi de
publication : 40010368